

## Programme E : SFCTCV ACCREDITATION EN INDIVIDUEL

Le programme d'accréditation individuel peut être validé selon différentes modalités :

- ⑨ en **monodisciplinaire** ;
- ⑨ en **pluridisciplinaire** si des actions sont réalisées de manière collective avec une ou plusieurs autres disciplines (anesthésistes-réanimateurs...) ;
- ⑨ en **pluriprofessionnel** si des actions sont réalisées de manière collective avec une ou plusieurs autres professions (IADE, IDE...).

Le programme à valider une fois par an est le suivant :

- ⑨ Pilier 1 : **Travail en équipe** → une action au choix dans la liste
- ⑨ Pilier 2 : **Amélioration des pratiques** → participation à Epithor/Epicard obligatoire
- ⑨ Pilier 3 : **Sécurité du patient** → déclaration d'EIAS obligatoire
- ⑨ Pilier 4 : **Relation avec le patient** → une action au choix dans la liste
- ⑨ Pilier 5 : **Santé du professionnel** → une action au choix dans la liste

### Pilier 1 – Travail en équipe

- ⑨ Check-list CEC
- ⑨ Check-list « sécurité du patient au bloc opératoire »
- ⑨ Coopération entre anesthésistes-réanimateurs et chirurgiens (SSP)
- ⑨ Participation aux RMM selon le protocole HAS
- ⑨ RCP Heart Team
- ⑨ RCP onco-thoracique
- ⑨ Autre activité d'amélioration du travail en équipe

### Pilier 2 – Amélioration des pratiques

- ⑨ **Participation annuelle obligatoire à une base de données reconnue par la SFCTCV (Epithor, Epicard Epicong, Francemacs)**
- ⑨ Mise en place de la RAAC - chirurgie thoracique
- ⑨ Mise en place de la RAAC chirurgie cardiaque
- ⑨ TAVI
- ⑨ Comment gérer les risques associés à l'utilisation du bistouri électrique ?
- ⑨ Comment sécuriser le circuit d'un prélèvement réalisé au bloc opératoire ?
- ⑨ No Go au bloc opératoire : comment renforcer les barrières de sécurité ?
- ⑨ Epargne sanguine
- ⑨ Sevrage tabagique préopératoire
- ⑨ Participation annuelle au e-learning, aux webinaires de la SFCTCV, au congrès français (JFEF SFCTCV) ou international, DU, participation au Bootcamp, au Simlife ou aux séminaires du collège CTCV, en tant qu'apprenant ou en tant que formateur
- ⑨ Formation de mobilité / perfectionnement

- ⑨ Recherche clinique ou académique
- ⑨ Participation aux instances de l'établissement (CLIN, CME, CQSS, CLUD...) ou du territoire
- ⑨ Autre activité d'amélioration des pratiques professionnelles

### **Pilier 3 – Sécurité du patient**

- ⑨ **Déclarer deux EIAS dont un ciblé par an**
- ⑨ Identifier des situations engendrant des risques spécifiques auxquelles l'équipe est régulièrement confrontée et mettre en place une stratégie pour les prévenir, les récupérer ou les atténuer (par ex : complication hémorragique, drainage thoracique...)
- ⑨ Autre activité d'amélioration de la sécurité du patient

### **Pilier 4 – Relation avec le patient**

- ⑨ Recueil du consentement éclairé
- ⑨ Fiches d'information patient écrites
- ⑨ Enquête satisfaction patient, E-satis
- ⑨ Patient traceur
- ⑨ Démarche d'amélioration de la communication entre l'équipe, sous la responsabilité des médecins, avec le patient et son entourage, et sa famille (par ex : développer ou utiliser des questionnaires patients « PROMs » ou « PREMs »)
- ⑨ Participer à des programmes de E-santé
- ⑨ Travailler avec des patients partenaires
- ⑨ Se former à la relation avec le patient (annonce, communication)
- ⑨ Autre activité d'amélioration de la relation avec le patient

### **Pilier 5 – Santé du professionnel**

- ⑨ Suivi médical (fortement recommandé) : avoir un médecin traitant / consultation médecine du travail
- ⑨ Vaccinations à jour
- ⑨ Formations en radioprotection (pour le professionnel et la protection des patients) et port des équipements de protection / suivi dosimétrique
- ⑨ Auto-questionnaire « Etat de santé » HAS
- ⑨ Autotests SMART addiction, burnout, fatigue...
- ⑨ Fiches prévention santé du professionnel / Liens d'information santé du professionnel
- ⑨ Actions de bien-être au travail
- ⑨ Actions concernant les risques musculo-squelettiques ; les nuisances au bloc opératoire
- ⑨ Autre activité d'amélioration de la santé du professionnel

### **Situations à risque identifiées**

Les EIAS peuvent être déclarés sur une situation à risques ciblée ou sur un autre sujet non ciblé :

- ⑨ Défaillance liée à l'utilisation des voies d'abord moins invasives en chirurgie cardiaque
- ⑨ Défaillance dans la prise en charge péri-opératoire d'un traitement endovasculaire aorto-iliaque
- ⑨ Problèmes liés à l'implantation des bioprothèses valvulaires aortiques sans CEC (TAVI)
- ⑨ Ré-hospitalisation non programmée dans les 90 jours après chirurgie cardiaque
- ⑨ Ré-hospitalisation non programmée dans les 90 jours après chirurgie thoracique
- ⑨ Ré-hospitalisation non programmée dans les 90 jours après chirurgie vasculaire
- ⑨ Intervention annulée ou différée après l'entrée d'un patient pour un acte de chirurgie cardiaque ou vasculaire ou thoracique
- ⑨ Problèmes liés à l'utilisation de la robotique en chirurgie thoracique